

# Objectifs

de la politique

Maintenir un climat de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement sexuel et sexiste.

Favoriser le respect de la dignité humaine dans les relations au travail et aux études pour tous les membres de la communauté universitaire.

## TOLÉRANCE ZÉRO

L'Université de Moncton ne tolère aucune forme de harcèlement sexuel et sexiste dans ses établissements. Le personnel cadre est responsable d'appliquer cette politique.

# Rôles

des conseillères

Accueillir, informer et aider les personnes qui croient être victimes de harcèlement.

Intervenir selon les besoins et les choix de la personne plaignante.

Respecter la confidentialité.

Sensibiliser la communauté universitaire au sujet du harcèlement sexuel et sexiste.



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
CAMPUS DE SHIPPAGAN

### Zénobie Robichaud Haché

Infirmière, PIL 132

336-3400, poste 3459

[zenobie.hache@umoncton.ca](mailto:zenobie.hache@umoncton.ca)

### Denise Haché

Dir. des services aux étudiants et  
du recrutement, PIL 105

336-3400, poste 3404

[denise.hache@umoncton.ca](mailto:denise.hache@umoncton.ca)

# Politique

en vigueur depuis décembre 2001

## La prévention du HARCÈLEMENT sexuel et sexiste

Pour une atmosphère de  
respect et d'équité



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

[www.umoncton.ca/umcs-humaines](http://www.umoncton.ca/umcs-humaines)

→ Politiques

→ Harcèlement sexuel et sexiste

# Définition

du harcèlement sexuel et sexiste

Le harcèlement sexuel et sexiste se définit par des paroles, des actes ou des gestes non désirés à connotation sexuelle ou sexiste.

Il survient de façon isolée ou répétitive et produisant un effet nocif sur la personne vers qui le comportement est dirigé.

## Exemples :

Regards déplacés et gênants ;

Remarques, allusions, plaisanteries à caractère offensant;

Attouchements non désirés;

Invitations persistantes;

Pression sur une personne en vue d'obtenir des faveurs sexuelles;

Notes d'échec à la suite d'avances sexuelles refusées;

Affiches, photos, images électroniques à caractère offensant.

## C'est sérieux...

Le harcèlement crée une atmosphère d'hostilité qui peut se révéler néfaste pour les études ou le travail de la personne qui le subit. La personne reconnue coupable de harcèlement peut mettre à risque ses études et sa carrière.

## Les victimes

Toute personne peut être victime de harcèlement sexuel ou sexiste.

Le problème peut se produire entre des étudiants, des collègues ou des étudiants et des employés.

## La prévention

Prendre conscience de nos propres gestes et paroles ainsi que de leurs interprétations.

Entretenir des relations interpersonnelles saines et basées sur le respect d'autrui.

En cas de doute, vérifier auprès de la personne visée si notre geste l'incommode.

Éviter un langage sexiste.

Comprendre que « non » signifie bel et bien « non ».

Dénoncer le harcèlement, car garder le silence c'est l'encourager.

# Intervention

en cas de harcèlement

Informez, à l'oral ou à l'écrit, la personne qui vous harcèle que son comportement vous incommode et demandez-lui d'y mettre fin.

Parlez-en à une personne en qui vous avez confiance et demandez-lui conseil.

Tenez compte des détails relatifs aux incidents en notant les gestes posés, les paroles prononcées, la date, l'heure, l'endroit et les noms des témoins (s'il y en a).

Communiquez avec l'une des conseillères pour en parler.

## 3 OPTIONS POUR PORTER PLAINTE :

- A. Sensibilisation
- B. Résolution informelle (médiation)
- C. Résolution formelle (enquête)

**Se référer à la politique pour en savoir davantage au sujet des processus d'intervention.**